



Communiqué de presse du 25 mai 2023

La transition énergétique a besoin également des petites installations photovoltaïques !

Dans sa réponse à la consultation fédérale actuellement en cours sur les modifications d'ordonnances en matière d'énergie, la Société Suisse pour l'Energie Solaire (SSES) s'oppose fermement aux baisses de subventions pour les plus petites installations photovoltaïques, car celles-ci doivent continuer à exercer un rôle important dans notre transition énergétique, tant sur le plan technique que social.

Le Conseil Fédéral a mis en consultation du 3 avril au 7 juillet de cette année diverses modifications à des ordonnances en matière d'énergie. La SSES a pris connaissance avec intérêt de ces documents, et y a répondu.

Elle s'oppose fermement à la suppression dès le 1^{er} avril 2024 la contribution de base pour les installations d'une puissance inférieure ou égale à 5 kW, et l'abaissement de la contribution pour les installations d'une puissance inférieure ou égale à 30 kW. Cette manière de faire péjore très clairement la situation des petits producteurs solaires, les personnes qui ne disposent que d'une surface limitée pour une installation solaire, mais qui souhaitent tout de même participer à la transition énergétique.

La SSES est depuis toujours favorable à une utilisation maximale des toitures pour les installations photovoltaïques, afin de renforcer la production d'énergie propre et renouvelable, mais elle estime que le moyen proposé via cette révision d'ordonnance n'est pas adéquat.

Les petites installations contribuent de manière importante à la résilience des systèmes, non seulement en réduisant l'extension du réseau de distribution, mais aussi et surtout pour des raisons plus « sociales » : chaque propriétaire de maison équipée d'une installation solaire devient un ambassadeur de la transition énergétique. L'expérience montre que ces derniers en parlent autour d'eux, et que ce sont justement les petites installations qui bien souvent créent des vocations et sont à l'origine d'une « solarisation » de tout un quartier.

En ce sens, les subventions pour les plus petites installations sont très importantes, et la SSES se battra afin de les conserver, ce d'autant plus que leur impact budgétaire est fort peu important pour les finances fédérales.

La SSES a par ailleurs énoncé dans la réponse à la consultation être favorable à l'introduction d'une durée minimale concernant le passage d'un gestionnaire de réseau à un autre acheteur de l'énergie produite. Elle estime cependant que la durée prévue, d'un mois, est beaucoup trop courte.

Contact: Alberto Mocchi, responsable Suisse Romande de la SSES - 079 774 97 04 ;
alberto.mocchi@sses.ch

À propos de la SSES :

En réaction à la crise énergétique de 1973, la Société suisse pour l'énergie solaire SSES a été fondée le 11 juin 1974 à Berne en tant qu'association de droit privé. La SSES compte environ 4500 membres et est active dans toute la Suisse en tant qu'organisation de consommateurs dans le domaine de l'énergie solaire au sein de 11 groupes régionaux et spécialisés. La SSES est membre de l'Alliance climatique et s'engage pour une Suisse 100% renouvelable. Ses projets comprennent des travaux de relations publiques et d'information, mais aussi la participation au processus d'élaboration politique et des projets visant à promouvoir le développement de l'énergie solaire. www.sses.ch